

JOURNEE « PEINTRES EN CAMPAGNE »
Organisée par l'association CAP SUR PERREUX
Mairie - 42120 PERREUX
Dimanche 29 Septembre 2019

« Cette manifestation rassemblera les peintres amateurs et confirmés de la région, au cours d'une journée conviviale où ils partageront leur passion avec les participants à la randonnée pédestre organisée le même jour.

Les artistes auront pour mission d'immortaliser un petit coin de Perreux au gré de leurs envies et de leurs déambulations dans le bourg et la campagne environnante.

Cette journée qui se veut avant tout conviviale suscitera peut-être des vocations pour les plus petits et permettra aux plus grands de découvrir ou de redécouvrir le village. »

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Ce concours de peinture est organisé par l'association « CAP sur PERREUX », et est ouvert à toute personne adulte ou mineure* à partir de 12 ans (*accompagnement obligatoire d'au moins un parent tout au long de la journée)

Article 2 -

pour le concours "peintres confirmés"

Thème : « Perreux, ses monuments, ses maisons, et ses paysages »

2 sites ont été déterminés :

- . Le Bourg (tour médiévale, maisons à colombages, lavoir, chapelle classée, etc...)
- . Campagne environnante sur l'un des circuits balisés de la randonnée pédestre

pour le concours "peintres amateurs et enfants"

Thème libre à peindre en public sur les lieux définis ci-dessus.

Article 3 - L'inscription est gratuite, vivement souhaitée pour nous faciliter l'organisation, mais non obligatoire.

Article 4 - L'artiste accepte que le public assiste à son travail.

Article 5 - L'œuvre et le format sont laissés à la discrétion du candidat sur un support vierge (papier, carton ou toile). Deux supports maximum pourront être validés par les organisateurs mais un seul sera remis aux membres du jury pour concourir. Toutes les techniques picturales sont admises (huile, aquarelle, gouache, pastel, feutre, crayon, fusain, sanguine) à l'exclusion de tout travail sur document photographique ou informatique. Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.

Article 6 - Les peintres sont invités à se présenter à la Salle des Fêtes (juste au-dessus de l'église - suivre les panneaux) le matin du 29 septembre entre 7 H 30 et 9 H 00 afin de faire tamponner le ou les supports qu'ils auront choisis pour réaliser leur œuvre.

Article 7 - Le choix du sujet et du lieu reste librement déterminé par l'artiste mais devra se situer dans le cadre du thème de la journée et sur les sites définis par l'organisateur.

Article 8 - L'artiste aura la journée pour réaliser en toute liberté son œuvre in situ. Il remettra son travail non signé à l'organisateur. Le support de l'œuvre remise au jury sera celui qui portera au dos le tampon et le numéro d'enregistrement donné à l'inscription.

Article 9 - Retour des œuvres de 16 h 30 à 17 heures dernier délai à la Salle des fêtes pour qu'elles puissent être entreposées dans un espace clos pour soumission aux membres du jury. La décision du jury sera sans appel.

- 3 Prix "peintres confirmés" (à partir de 17 ans) seront attribués :

1er prix : 230 € (sera conservé par l'Association)

2^{ème} prix : 120 €

3^{ème} prix : 80 €

- 2 Prix "peintres amateurs" (à partir de 17 ans) seront attribués :

1er prix : 50 €

2^{ème} prix : 30 €

- 2 prix : enfants de 12 à 16 ans : lots de matériel de peinture divers

Article 10 - seules les œuvres tamponnées le matin, sans signature et non encadrées seront acceptées. Les sous-verres seront néanmoins tolérés pour des raisons pratiques (aquarelles, support papier, etc...)

Article 11 - L'artiste doit prévoir un système d'accroche ou un chevalet pour présenter son œuvre

Article 12 - Exposition de l'ensemble des toiles et remise des prix à 18 H 00 autour du verre de l'amitié.

Article 13 - Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité concernant les œuvres en cas d'incendie, perte, vol ou dégradation de toute sorte. Il en est de même quant aux risques encourus par les participants au cours de cette manifestation. Ils s'interdisent expressément tout recours envers l'organisateur à quelque titre que ce soit. A charge pour eux de souscrire une assurance individuelle s'ils le désirent.

Les participants autorisent l'utilisation par les organisateurs ou la municipalité du droit à l'image des personnes et des œuvres présentées au concours.

L'inscription au concours (préalable ou sur place) vaut acceptation du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler cette manifestation en cas d'évènements importants ou de conditions climatiques ne permettant pas le déroulement du concours en extérieur. (En cas de conditions météo défavorables, une salle de repli vous sera proposée.)

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à adresser si possible avant le 25/09/2019 à :

Colette MATRAS – 114 Clos Pierre Baudet – 42120 PERREUX (Tél . 06.07.45.50.84)
ou par mail à christian.matras@neuf.fr

NOM – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite participer au concours « Peintres en Campagne » organisé par l'association CAP sur PERREUX – Mairie – 42120 PERREUX et déclare accepter le règlement du concours.

Catégorie confirmés

Catégorie amateurs

Date :

Signature :